

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE

POINTE-NOIRE / DESHAIES / SAINTE-ROSE / LAMENTIN / PETIT-BOURG/GOYAVE

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2024/07**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est assemblé à la salle de délibérations de la commune de Goyave sous la présidence de Guy Losbar, président

**Présents :** Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Ephrem GLORIEUX - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER David NEBOR - Jacqueline LOLIA - Cynthia CHAPOULIE T - Joël HILAIRE - Jeanny MARC-MATHIASIN - Henri YACOU - Jocelyne UNIMON - Bruno FELICIANNE - Philippe DEZAC - Laura GUEPPOIS - Gilbert ROUYARD

**Absent excusé :** Philippe MORVAN

**Absents :** Fauvert SAVAN - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Didier MARICEL - Augustin KANCEL - Edmée MAURIELLO - Magalie SALIBUR - Clara RIGAH- - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Benjamin GRACCHUS - Christian JEAN-CHARLES - Annick ABELA - Henri JOTHAM - Ginette VEROIX

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres titulaires en exercice, ont procédé immédiatement à l'ouverture de la session.

Secrétaire de séance : Yolande Bourguignon

Le Président sollicite une modification de l'ordre du jour en ajoutant un point supplémentaire à savoir l'opération « Vanni a timoun » avec l'Apiwa.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

La parole est cédée au Maire de Goyave. Ferdy Louisy souhaite la bienvenue aux conseillers communautaire et leur souhaite de bons travaux.

Le Président appelle les affaires comme suit :

Affaire 1 : Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2024

Affaire présentée par le Président

Pas d'observation, ni remarque

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal du 24 juillet 2024

Affaire 2 : Compte rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil communautaire,

Affaire présentée par Harmony Gatoux-Laguerre

Pas d'observation, ni remarque

Le Conseil après avoir délibéré prend acte du compte rendu des décisions

Affaire 3 : Révision des modalités de prise en charge des frais de déplacement et mission des élus, agents et personnels extérieurs mandatés,

Affaire présentée par le DGS Gérard Proto

Adrien Baron demande que le tableau soit séparé.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 4 : Approbation de l'opération « Recrutement d'un poste de chargé de mission GEMAPI » et de son plan de financement,

Affaire présentée par Nadège FRANCIS

Pas d'observation, ni remarque

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 5 : Mandat spécial des élus,

Affaire présentée par Gérard Proto

Pas d'observation, ni remarque

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 6 : Création de postes permanents et mise à jour du tableau des effectifs de l'établissement,

Affaire présentée par Kevin Mambole

Pas d'observation, ni remarque

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 7 : Approbation du projet d'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démocratiser la transition écologique dans le Nord Basse-Terre »,

Affaire présentée par Léïla Potiron-Absalon

Philippe Dezac demande à quoi correspond les 10 000 euros.

Yolande Bourguignon répond en disant que cela correspond aux 5 000 euros de d'Etat plus les 5 000 euros de l'entreprise Terradonna.

Léila Potiron Absalon confirme que l'entreprise s'engage sur 5 000 euros par an. La DEAL subventionne à hauteur de 5 000 euros. La somme de 2000 euros est versée à cinq associations. L'opération sera renouvelée chaque année sur cinq ans.

Le Président suggère de faire le choix d'une association par commune.

La sélection des associations se fait sur dossier. Ce serait les associations les plus en vogue. On a choisi la qualité des associations ajoute Léila Potiron-Absalon.

Ferdy Louisy pense qu'il faut opter pour une association par commune.

Adrien Baron propose que la sélection des associations se fasse au niveau des communes.

Après discussion, il est décidé de recourir à une association par commune. Et la CANBT s'engage à verser 2 000 euros.

Léila Potiron-Absalon note qu'il faudra faire appel à un jury composé entre autre d'un représentant de l'Etat.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 8 : Approbation du projet « Renaturation des sols et des espaces urbains de la CANBT » et de son plan de financement,

Affaire présentée par Léila Potiron-Absalon

Léila Potiron confirme que chaque projet doit faire l'objet de la signature d'une convention  
Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Le Président demande si cela concerne le littoral.

Léila Potiron-Absalon répond par la négative. Il faudra regarder au niveau du fonds vert en ce qui concerne le littoral.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 9 : Approbation de l'avenant à la Convention de Fonctionnement relative au « pilotage du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique et du programme Avenir Montagne Ingénierie » entre les communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre et du Grand Sud Caraïbe,

Affaire présentée par le DGS Gérard Proto

Le Président demande ou en est le projet à l'heure actuelle.

Gérard Proto répond que Monsieur Nazaire finalise les projets qui feront l'objet d'une présentation Il est en train de finaliser les opérations sur les traces qui vont se traduire par des

actions d'insertion. Il débutera sur le Nord Basse-Terre probablement par l'entretien des traces sur le littoral.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 10 : Validation par le Conseil communautaire de la programmation et du paiement des artistes dans le cadre du Festival BIK YONN DÉ 3'VAKANS.

Affaire présentée par Gérard Proto

Pas d'observation, ni remarque

Madame Marc félicite la CANBT sur la maison des entreprises et pose des questions sur intervient sur la CLECT, le périmètre pris en compte par la CANBT et SMGEAG en ce qui concerne la gestion de l'eau, le transfert de la compétence eau.

Camille Elisabeth, pour sa part, interroge à propos du régisseur au CIRP et la finalisation des travaux du ciné théâtre.

Il s'en suit une longue discussion sur ces sujets.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 11 : Vanni a timoun

Affaire présentée par Adrien Baron

Il s'ensuit une longue discussion sur cette affaire.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.